



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org

Notes & Arguments

Canal Socialiste
N° 41- 5 mai 2007

Production audiovisuelle : La Bretagne dans la cour des grands...

Dans son édition du 29 mars dernier, le quotidien *Le Monde* soulignait que les aides publiques octroyées par les Régions au secteur du cinéma **ont été multipliées par deux entre 2002 et 2006**, et concernaient 77 longs métrages l'an dernier, dont beaucoup ne disposent pas de financements de chaînes en clair. La Bretagne s'avère en la matière plutôt bien lotie. Elle a toujours su attirer **les plus réputés des cinéastes** – de Jean Epstein à Bertrand Tavernier, de Jean Grémillon à Manuel Poirier – et **250 longs métrages** environ y ont été tournés à ce jour. Si, actuellement, notre région ne figure pas encore parmi les poids lourds de la création audiovisuelle – contrairement à l'Île-de-France ou à l'Aquitaine –, elle n'en compte pas moins d'ores et déjà **23 sociétés de production indépendantes, 90 auteurs-réalisateurs, 200 techniciens, 400 comédiens**. Elle abrite aussi **une dizaine de festivals de cinéma**, dont certains ont acquis au fil du temps une renommée internationale, comme celui de Dinard consacré au film britannique. Elle bénéficie enfin d'un **maillage serré et équilibré de salles de cinéma** – 127 au total, dont 84 classées « Art et Essai », ce qui nous permet d'occuper en la matière une méritoire troisième place parmi les régions de France. Ce sont là des atouts considérables, que le Conseil régional de Bretagne entend encore faire fructifier. Depuis 2004, il mène **une politique active de soutien à l'audiovisuel** autour de trois principaux axes : l'aide à la création, le soutien à la diffusion, l'éducation à l'image.

Comment la Région entend-elle promouvoir la création cinématographique et audiovisuelle en Bretagne ?

Notre institution a mis en œuvre un **Fonds d'Aide à la Création Cinématographique et Audiovisuelle (FACCA)**, qui se traduit par l'accompagnement de projets relatifs à l'écriture, au développement ou à la réalisation d'œuvres de création. Un tel soutien s'adresse aux auteurs, aux réalisateurs et aux producteurs de Bretagne, ainsi qu'à tous ceux qui désirent venir y tourner. Il concerne tout à la fois **les fictions, les films d'animation, les documentaires, les courts et longs métrages**. L'attribution des subventions est soumise à l'examen d'un **comité de lecture** composé en majorité de professionnels, et leur montant peut atteindre 8 000 €

maximum pour l'écriture d'une fiction longue, 28 000 € pour la réalisation d'un film de court métrage et jusqu'à 130 000 € pour celle d'un film de long métrage cinéma. Une **aide à la création d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles « innovantes »** (films expérimentaux, vidéo-art, vidéo-danse...) sera expérimentée en 2007, dans le but d'encourager la diversification des pratiques artistiques.

Un autre enjeu de taille consiste à inciter les productions françaises ou étrangères à venir tourner dans notre région. C'est pour y répondre qu'en 2005 notre collectivité a confié le soin à l'association « Films en Bretagne » de fonder un **bureau d'accueil de tournages**. Celui-ci propose gratuitement aux professionnels un service d'information et d'assistance : repérage de sites, liste de comédiens et techniciens, recherche de prestataires, organisation de castings, liaison avec les autorités locales... Ce bureau d'accueil, financé par la Région avec une aide du



Centre National de la Cinématographie (CNC) pour les trois premières années, remplit pleinement la tâche qui lui incombe, puisqu'en 2006 le nombre de jours de tournage sur le territoire breton a fortement augmenté par rapport à l'année précédente.

Quels sont les grands axes de la politique régionale en matière de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles ?

La Région attribue d'abord **des aides à la construction ou à la modernisation des salles de cinéma indépendantes**. Elle peut prendre à sa charge jusqu'à 20 % du coût des travaux, – la subvention étant plafonnée à 675 000 €. De même, notre institution **accompagne nombre de festivals de cinéma bretons**, à l'instar de Travelling (Rennes) ou Doc'Ouest (Pléneuf-Val-André), et encourage les actions favorisant les rencontres entre public et professionnels. Enfin, un soutien est apporté à **la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes**. Le Conseil régional subventionne ainsi l'association « Films en Bretagne – Union des Professionnels », qui regroupe réalisateurs, producteurs, comédiens et techniciens, ainsi que des structures œuvrant dans le domaine de l'éducation à l'image.

De quelle manière le Conseil régional contribue-t-il à la conservation et à la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel breton ?

Notre région dispose à cet égard d'un outil de choix – **la Cinémathèque de Bretagne** qui, fondée en 1986, s'est installée au Quartz, à Brest, en 1995. Cette structure collective, restaure et diffuse des films réalisés sur la Bretagne ou par des Bretons. Elle en réunit aujourd'hui plus de 16 500 – vidéos et bandes sons –, mais abrite également plus de 600 appareils de cinéma, 4 500 photogrammes et photographies numériques, 3 500 revues et 500 livres... **Le Conseil régional apporte bien sûr son appui à la Cinémathèque**, et se montre tout particulièrement soucieux de **l'accompagner sur trois chantiers majeurs** : le collectage et la conservation des œuvres ; l'expertise, par l'élaboration d'une indexation raisonnée, l'édition d'ouvrages ou la collaboration à des travaux de recher-

che ; enfin la valorisation du fond par la circulation des œuvres.

Comment la Région s'attache-t-elle à promouvoir les initiatives de sensibilisation et de formation dans le domaine audiovisuel ?

L'institution régionale a souhaité élaborer, en partenariat avec l'ensemble des partenaires concernés, **une ambitieuse politique d'éducation à l'image**, susceptible de profiter à l'ensemble des publics. C'est ainsi qu'elle soutient l'opération « **Lycéens et apprentis au cinéma** », qui permet aux jeunes d'assister à des projections et de suivre un enseignement de lecture et d'écriture d'images. Ce dispositif, dont la coordination régionale est confiée jusqu'en juin 2007 à l'association « Clair Obscur », devrait par la suite évoluer afin de contribuer plus largement encore à la sensibilisation des élèves. Le Conseil régional accompagne par ailleurs la manifestation « **Un été au Ciné – Cinéville** » qui, s'adressant aux jeunes des quartiers d'habitat populaire et à leurs familles, repose sur quatre volets spécifiques : politique tarifaire, séances spéciales, séances de cinéma en plein air, enfin ateliers de pratique. Ce dispositif est lui-même susceptible de connaître d'importantes mutations courant 2007.

Quelles sont les modalités d'intervention du Conseil régional afin de favoriser la production et la diffusion de programmes radiophoniques diversifiés ?

La Bretagne aujourd'hui ne compte pas moins d'une **trentaine de radios associatives**. Celles-ci contribuent largement au maintien d'une salubre diversité culturelle, dans un monde marqué par l'uniformisation des codes et des langages audiovisuels. Le Conseil régional a donc décidé de leur apporter son appui – d'autant plus opportun que nombre d'entre elles traversent une situation difficile – par l'entremise **d'un Fonds de soutien aux radios associatives**. Pour en profiter, ces radios doivent être bénéficiaires du Fonds de soutien à l'expression radiophonique, et le montant de l'aide régionale qui leur est dévolu dépend du nombre d'heures quotidiennes de programmes produits par la station, des actions culturelles et éducatives qu'elle développe, de son emploi de personnels salariés, et enfin des actions de formation qu'elle propose à ceux-ci ainsi qu'aux bénévoles.

